

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 11-12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- rences, et, en particulier, par la visite de forêts aménagées d'une façon exemplaire.
2. Institution définitive des voyages d'études du personnel supérieur, comme moyen d'instruction permanent; cours de répétition.
 3. Compléter l'instruction du personnel subalterne par des cours de répétition et des excursions.
 4. Augmentation du nombre du personnel, en vue de la gestion complète des forêts communales.
 5. Introduction de l'assurance-vie et de pensions pour les veuves et les orphelins.
 6. Maintien et développement de la statistique forestière; statistique des prix des bois.
 7. Généraliser les plans d'aménagement définitifs, sans égard à la cadastration des forêts.
 8. Propositions par le Département fédéral de l'Intérieur de principes généraux pour l'élaboration de plans d'aménagement et leur révision.
 9. Conservation des modes d'exploitation visant le rajeunissement naturel et l'utilisation de la lumière comme principal facteur d'accroissement. Développement des réseaux de chemin.

(Traduit par A. P.)



AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société suisse des forestiers, le 7 août 1915, à Olten.

La séance fut ouverte à 1 h. de l'après-midi, dans la salle du duffet de la gare. M. *Muret*, inspecteur cantonal à Lausanne, président de la Société, fut chargé de diriger les délibérations, auxquelles assistèrent 40 sociétaires.

Aussitôt le bureau constitué, le président donna lecture du rapport de gestion du comité pour les exercices 1913/14 et 1914/15. Ce rapport devant paraître in extenso au *Journal*, dans un prochain numéro, nous ne nous y attarderons pas. Relevons toutefois le fait que le nombre de nos sociétaires continue à diminuer; de 353 en 1912, il est tombé à 323 en 1914. Recul assurément bien regrettable, mais contre lequel il est difficile de lutter. Il n'en demeure pas moins que nos sociétaires seraient bien inspirés de chercher, par une propagande discrète, à enrayer ce fâcheux recul que beaucoup de circonstances expliquent, mais contre lequel il ne faut pas renoncer à lutter.

M. *Ph. Flury*, adjoint à la station fédérale de recherches à Zurich, le savant auteur de „La Suisse forestière“, voulut bien orienter l'assemblée sur l'état financier de cette entreprise de publication. L'ou-

vrage a été tiré à 4500 exemplaires, dont 3000 en langue allemande et 1500 en langue française. Et malgré que les circonstances aient été fort défavorables à la vente, 2200 exemplaires ont été écoulés, ce qui est assurément un résultat satisfaisant.

Cette publication de „La Suisse forestière“ a parfaitement réussi et il est certain qu'elle a comblé un vide que l'on ressentait depuis fort longtemps. L'assemblée fut unanime à proclamer que la Commission de publication a rempli sa tâche au mieux; elle a su doter notre pays d'un beau livre, de valeur durable. Ce fut le mérite surtout de son rédacteur, M. Ph. Flury, l'initiateur et l'âme de l'entreprise, d'avoir mené ce gros travail à bonne fin et d'avoir su donner à son livre le caractère d'une œuvre à la portée de tous. Notre Société doit beaucoup de reconnaissance à cet éminent forestier d'une si parfaite modestie.

Ont été reçus membres de la Société :

MM. *Christian Zinsli*, administrateur forestier, à Schuls ;

Fritz Hunziker, adjoint forestier, à Sarnen ;

Hans Burger, assistant à la station de recherches forestières, à Zurich.

La reddition des comptes de 1913/14 et de 1914/15 fournit à notre caissier, M. *Müller*, inspecteur des forêts, à Bâle, l'occasion de donner quelques renseignements sur l'état des finances. Ses comptes étaient si bien tenus que MM. les vérificateurs ne trouvèrent pas la moindre critique à formuler. Il appert d'une communication de M. Müller que les tables de cubage, éditées par notre Société, sont complètement épuisées. Ces tables, qui sont l'œuvre de M. le conservateur des forêts Balsiger, à Berne, ont valu à notre Société un gain total de fr. 1900, net.

On corrobore les comptes présentés, soit ceux de la Société et du Fonds Morsier, sans oublier d'adresser au caissier des remerciements bien mérités pour la parfaite tenue de sa comptabilité.

Le budget présenté par le Comité pour 1915/16 prévoyait un passif de fr. 200. Une simple vérification des additions eut cet heureux résultat de transformer le découvert prévu en un rebondissant boni qui ne comportera pas moins, sauf fâcheux imprévu, de fr. 900. En ces temps calamiteux, une bonne et inespérée surprise ! Ainsi revu, le budget fut admis sans autre, de même celui du Fonds Morsier, qui prévoit un boni de fr. 100.

Il restait à nommer les membres du Comité permanent pour le reste de la période administrative, soit pour les deux prochaines années. Des membres actuels du comité, l'un, M. *Wanger*, inspecteur forestier cantonal, à Aarau, avait déclaré vouloir démissionner, tandis que les quatre autres étaient disposés à rester en fonctions.

M. *Garonne*, administrateur forestier, à Liestal, fit la proposition de n'accepter aucune démission, vu les circonstances exceptionnelles que nous traversons. M. Wanger persistant néanmoins à démissionner, la

situation semblait inextricable. M. le professeur *Felber*, constatant que l'assemblée ne représente qu'une faible part des sociétaires et d'une partie seulement du pays, estime aussi qu'elle doit s'en tenir à une réélection en bloc. L'assemblée admettant ce point de vue, M. *Wanger* s'y est rallié aussi et continuera ainsi à faire partie du comité pendant deux nouvelles années. Certaines facilités dans l'exercice de ses fonctions durent, il est vrai, lui être consenties.

Le canton de Berne fit savoir par le président qu'il compte toujours recevoir sur son sol la prochaine réunion ordinaire annuelle de notre Société. Espérons qu'un nouveau renvoi ne viendra pas empêcher de la fêter en 1916.

Les questions administratives ayant ainsi été liquidées, M. l'administrateur communal *Garonne*, de Liestal, ouvrit un débat relatif aux ventes de bois et aux exploitations pendant les temps difficiles que nous traversons. Il exprima le désir que l'on facilite aux communes les occasions d'augmenter leurs recettes, dont la plupart ont un si grand besoin. Après quelques explications de MM. *Wanger*, *Arnold* et *Decoppet*, M. *Garonne* se décida à retirer son vœu, qu'il avait adressé au comité, quitte à en nantir l'inspecteur cantonal de Bâle-Campagne.

(D'après le procès-verbal du secrétaire de l'assemblée, M. *Lier*, administrateur forestier communal, à Rheinfelden.) *H. B.*

CONFÉDÉRATION.

Examens fédéraux. En remplacement de M. le conseiller national *Liechti*, à Morat, démissionnaire, M. *Rodolphe Pulfer*, conservateur des forêts du Jura bernois, est nommé membre de la Commission suisse de l'examen pratique pour l'obtention du brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur.

Ecole polytechnique fédérale; Ecole forestière. Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique viennent, à la suite des examens réglementaires, d'obtenir le *diplôme de forestier*:

Aegerter Hans, Berne
Altweg Paul, Thurgovie
Andreæ Edouard, Neuchâtel
Bader Oskar, Zurich
Combe Simon, Vaud
Guidon Johann, Grisons
Niggli Richard, Grisons
Rhyn Emile, Berne
Spillmann Jakob, Zurich.

Si l'on ajoute à cette liste les sept candidats qui ont reçu le diplôme dans le courant de l'été dernier, ce sont donc au total 16 jeunes forestiers qui ont, en 1915, quitté les bancs de l'école munis du diplôme fédéral. C'est assurément le nombre le plus élevé atteint jusqu'ici.